SYNDICAT MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE BEAUFORT SAINTE - AGNÈS ET ENVIRONS
COMPTE - RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 à BEAUFORT

PRÉSENTS : MM. et Mmes BLANC Éric BONNIER Jacques, CANQUE Richard, ECOCHARD Pierre, FOURNIER Catherine, FROISSARD Arnaud, GANNEVAL Michel GOYOT Robert, MARMONT Sandrine MICHEL Laurent, MONDIERE Stéphane, MOREY Jacques, MULLOT Guy NICOLAS Christian et TAMISIER Pierre et VAN DER PLOEG Julien

ABSENTS et EXCUSÉS : MM. et Mmes AMET Jean Denis, BUCHOT Christian, CAUZO Louis, CORNU Romain, BONGINI Marc, DEMAREST Sophie, DUPUY Thierry LONGIN Guillaume, MARTINOD Fabrice, NICOD Michel, , RIBEIRO José et VAUCHER Béatrice

SECRÉTAIRE Mme FOURNIER Catherine

Date de la convocation : 29 octobre 2025

SECTION EAU POTABLE

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour ; il s'agit de la modification des statuts.

1) Modification des statuts au 1er Janvier 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, relatifs aux syndicats mixtes, et L.5211-20, relatif à la procédure de modification des statuts ;

Vu les statuts en vigueur du SMEA de Beaufort approuvés par délibération du Comité syndical en date du 04 Avril 2022

Vu la délibération du Comité syndical en date du 07 Juillet 2025, arrêtant le projet de nouveaux statuts et décidant de sa transmission aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres et communes pour consultation ;

Vu les avis rendus par les EPCI membres et communes dans le délai de trois mois suivant la transmission du projet de statuts ;

Considérant :

- que la procédure de consultation des EPCI membres est arrivée à son terme ;
- que les avis recueillis permettent de procéder à l'approbation définitive des nouveaux statuts du syndicat ;
- que ces nouveaux statuts visent à transférer la compétence assainissement collectif à la communauté de communes porte du Jura au 1er Janvier 2026 ;

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat mixte de l'eau potable SME, tels qu'annexés à la présente délibération.

CONSTATE que la consultation des EPCI membres a été régulièrement effectuée dans les conditions prévues à l'article L.5211-20 du CGCT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les nouveaux statuts, à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur entrée en vigueur et à les transmettre au Préfet pour contrôle de légalité.

2) Rapport Annuel eau potable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-5, L.2224-7, et D.2224-1 à D.2224-5 relatifs aux services publics d'eau et d'assainissement,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions légales et réglementaires,

Considérant que ce rapport présente notamment :

- les caractéristiques techniques du service ;
- les indicateurs de performance ;
- les données relatives à la qualité de l'eau distribuée ;
- le prix du service et son évolution ;
- la gestion du service (régie / délégation de service public) ;
- les investissements réalisés et à venir ;

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

D'APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024.

Le rapport est mis à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Un exemplaire du présent rapport sera transmis à la préfecture, et disponible au secrétariat et sur le site internet du SMEA.

3) Ligne de trésorerie

Monsieur le Président, PROPOSE, compte tenu des projets de travaux eau potable et dans l'attente de versement de subventions, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €.

Monsieur le Président PROPOSE le renouvellement de cette ligne de trésorerie de 300 000 € avec la CAISSE D'EPARGNE afin d'anticiper les futurs travaux Eau potable.

Le **COMITE SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président et après délibération,

DÉCIDE de solliciter la CAISSE D'EPARGNE pour le financement de ces besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit d'un montant de 300 000 €, sur une durée de 12 mois au taux de **1 % de marge sur € str**.

AUTORISE le Président à signer la convention de ligne de crédit et tous les documents se rapportant à cette affaire.

4) Prestation de service eau potable AUGEA

Monsieur le Président RAPPELLE la convention de prestation de service ayant pour objet la gestion et l'entretien des installations de distribution sur le réseau de distribution et la station de pompage de la commune d'AUGEA. Ce document ayant été établi en 2015, il convient de réviser ce document.

Monsieur le Président PROPOSE à compter du 1er Janvier 2026 les prestations ci-dessous :

- Surveillance journalière par télégestion
 Forfait mensuel de 110 euros HT

-Tous les 4 jours : Remise à niveau du bac de javel
-Tous les 15 jours : Nettoyage complet

La fourniture d'acide et de javel sera directement facturé à la commune d'AUGEA à part en fonction du produit réellement consommé.
Forfait mensuel de 220 euros HT

-Forfait pré localisation de fuite
50 euros de l'heure
100 euros de l'heure HT dimanche et jour fériés
Forfait demi-journée 200 euros
Forfait journée 400 euros

- Relève de compteur annuelle de l'ensemble de la commune 1 passage si absent une carte de visite sera laissée
Forfait de 900 euros HT

-Changement de 70 compteurs annuels
Forfait de 1400euros HT soit 20 euros par compteur

-Nettoyage des réservoirs d'eau potable 2*150 m3
Forfait de 290 euros HT

Ce tarif ne comprend pas la prestation du lavage mais juste la préparation est l'accompagnement du prestataire

-Nettoyage d'une bâche 30 m3
Forfait de 230 euros HT

Ce tarif ne comprend pas la prestation du lavage mais juste la préparation est l'accompagnement du prestataire

-Intervention pour réparation de fuite

Les interventions de terrassement et de réparations de fuites seront facturées selon le bordereau de prix du SMEA.

Cette proposition de prestations avec les tarifs concernés a été validée par la commune d'AUGEA.

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le contenu de la prestation de services pour l'entretien du réseau et de la station de pompage d'AUGEA :

CHARGE le Président d'établir une convention avec la commune d'Augea pour cette prestation de service avec les tarifs décrits ci-dessus à compter du 1er Janvier 2026

5) <u>Admission en non valeur</u>

Monsieur le Président INFORME le Comité Syndical des sommes irrécouvrables présentées par le SGC de Lons le Saunier, à inscrire en non-valeurs à l'article 6541 pour un montant total de 10 678.10 € :

Après en avoir délibéré, Le **COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité ;

DECIDE ; compte tenu des sommes importantes ; de reporter cette admission en non-valeur lors d'un prochain comité.

6) Décision modificative

Monsieur le Président FAIT PART, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal en section fonctionnement pour couvrir les dépenses liées aux frais de la ligne de trésorerie et les admissions en non-valeur.

Monsieur le Président PROPOSE la décision modificative permettant le financement de ces opérations.

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	17 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**17 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	11 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**11 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**6 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**17 600.00 €**	**17 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	17 600.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	**0.00 €**	**0.00 €**	**17 600.00 €**	**0.00 €**
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	17 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**17 600.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**17 600.00 €**	**0.00 €**	**17 600.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**-17 600.00 €**		**-17 600.00 €**

Le COMITÉ SYNDICAL ouï l'exposé de Monsieur le Président, informé des modifications à apporter au BP section Eau potable, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abonder les crédits ouverts au Budget primitif comme définis ci-dessus et,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°2

7) Demande subventions travaux eau potable BEAUFORT ORBAGNA Marché à bons de commande

Monsieur Le Président RAPPELLE le marché à bon de commande pour les travaux eau potable :

Monsieur le Président PROSPOSE les travaux suivants :

Renouvellement du réseau de transit entre Orbagna et Vercia-Tranche 1

Le schéma directeur préconise le renouvellement du réseau de transit entre Orbagna et Vercia.
Depuis 2019, 2 fuites ont été recensées sur ce tronçon. La conduite actuelle est en fonte de DN 175mm. Le renouvellement du réseau de distribution est prévu sur 570 ml soit un volume à économiser de 930 litres/jour soit 340 m3/an
Le montant de ces travaux est estimé à 175 987.00 € HT

Renouvellement de la conduite de distribution DN 100 mm en fonte C 40 Rue de la chapelle à Orbagna-Tranche 2

Le schéma Directeur indique que de nombreuses fuites sont recensées dans la rue de la chapelle à Orbagna (5 fuites en 10 ans dont une en début d'année 2025). Ces fuites sont surtout recensées sur la partie basse de la rue. La conduite actuelle est en fonte de DN 100 mm. L'indice linéaire de pertes déterminée à Orbagna est de l'ordre de 1.63 m3/km
Le renouvellement du réseau de distribution est prévu sur 200 ml soit un volume à économiser de 326l/jour soit 119 m3/an.
Le montant de ces travaux est estimé à 99 827.00 € HT

Suppression du réservoir de rotalier bas-Création d'un regard de By-pass et mise en place d'un compteur de sectorisation-Tranche 3

Le village de Rotalier dispose de 2 réservoirs d'eau potable. Le réservoir de Rotalier bas permet un effet « brise-charge » en aval de la conduite qui alimente les secteurs des « epinoux », « En fromencé » et « la combe » de Rotalier. Dans le schéma directeur, il a été constaté que les temps de séjour dans le réservoir de Rotalier bas est trop élevé.
Il a donc été évoqué de supprimer le réservoir de Rotalier bas. Pour cela, une connexion sur le réseau de la Combe de Rotalier avec le réseau en provenance de Ste Agnès en amont de la station de reprise est envisagée afin de réduire la pression sur ces secteurs.
Dans cette situation, ces secteurs seront donc alimentés par le réservoir de Sainte Agnès. Toutefois, il est convenu de conserver la connexion avec le réseau qui proviendra du réservoir de Rotalier bas lorsque celui-ci sera supprimé avec la mise en place d'une vanne fermée (en temps normal) sur cette conduite et d'un réducteur de pression qui permettra de réduire la pression en cas d'alimentation des secteurs de la Combe par Rotalier haut. Le projet consiste donc à créer un regard de by-pass avec interconnexion entre le réseau provenant de Sainte Agnès, le réseau provenant de Rotalier haut, le réseau alimentant la bâche de reprise de Rotalier et le réseau alimentant la Combe de Rotalier.

Le montant de ces travaux est estimé à 22 559.00 € HT

Ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le **COMITE SYNDICAL,** ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après délibération,

ACCEPTE le programme de travaux du marché à bon de commande concernant le renouvellement de conduites eau potable :

- Renouvellement de la conduite de transit DN 200 mm en fonte C 50 entre Orbagna et Vercia : 175 987.00 € HT
- Renouvellement de la conduite de distribution DN 100 mm en fonte C 40 Rue de la Chapelle à Orbagna : 99 827.00 €HT
- Suppression du réservoir de Rotalier bas-création d'un regard de by-pass et d'un compteur de sectorisation : 22 559.00 € HT
- Frais de maitrise d'œuvre : 14 410.76 € HT
- Frais de contrôles : 2 355.00 € HT
- Divers et imprévus : 9 861.24 € HT

SOLLICITE l'aide financière de la Préfecture du Jura, du Conseil Départemental du Jura, de l'Agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme

8) Questions et informations diverses
CVM Savigny en Revermont

Monsieur le Président FAIT PART des dernières analyses CVM réalisées sur le secteur de Villevaudrey pour lesquelles les résultats sont revenus conformes avec des taux respectifs de 0.05 et 0.28 µg/L pour une norme à 0.5 µg/L.

Achat véhicule

Monsieur le Président RAPPELLE le parc de véhicule du syndicat qui se compose d'un trafic et de deux véhicules Jumpy.
L'un de ces Jumpy ayant été acquis par la section assainissement, sera transféré à la Communauté de communes porte du Jura au 1er Janvier 2026.
Il convient par conséquent de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le technicien eau potable.
Après consultation des garages, il a été proposé une offre intéressante concernant un trafic électrique en leasing.
Les offres seront étudiées pour l'acquisition d'un véhicule le plus adapté au service.

SECTION ASSAINISSEMENT

1) Rapport annuel assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-5, L.2224-7, et D.2224-1 à D.2224-5 relatifs aux services publics d'eau et d'assainissement,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions légales et réglementaires,

Considérant que ce rapport présente notamment :

- les caractéristiques techniques du service ;
- les indicateurs de performance ;
- les données relatives à la qualité de l'eau distribuée ;
- le prix du service et son évolution ;
- la gestion du service (régie / délégation de service public) ;

- les investissements réalisés et à venir ;

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Le rapport est mis à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Un exemplaire du présent rapport sera transmis à la préfecture, et disponible au secrétariat et sur le site internet du SMEA.

2) Décision modificative

Monsieur le Président FAIT PART, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget assainissement en section fonctionnement et d'investissement pour couvrir les frais de fonctionnement 2025 à reverser à la section eau potable.

Monsieur le Président PROPOSE la décision modificative permettant le financement de ces dépenses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	22 291.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**22 291.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	22 291.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**22 291.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**22 291.00 €**	**22 291.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	22 291.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	**0.00 €**	**0.00 €**	**22 291.00 €**	**0.00 €**
D-21562 : Service d'assainissement	22 291.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**22 291.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**22 291.00 €**	**0.00 €**	**22 291.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**-22 291.00 €**		**-22 291.00 €**

Le **COMITÉ SYNDICAL** ouï l'exposé de Monsieur le Président, informé des modifications à apporter au BP section Assainissement, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abonder les crédits ouverts au Budget primitif comme définis ci-dessus et,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°2